

LA LETTRE DU HERISSON



bimensuel n°92

1^{er} aout

1988

sommaire

EDITORIAL	P 3
1000 CEE	P 4
LEGISLATION	Loi d'Amnistie présidentielle et Environnement..	P 5 à 7
JUSTICE	Milieu Souterrain.....	P 7 à 8
POLITIQUE	2ème gouvernement ROCARD : Environnement, quelle politique	P 8
TRANSPORTS	Accident de la gare de Lyon	P 8
MECENAT	Avis aux associations : la chasse aux mécènes est ouverte	P 9 - 10
EUROPE	L'Environnement à l'échelon européen	P10 - 11
	Métamorphose N°1 : le journal du B.E.E.	P12
	Voiture propre : Peugeot : vers un boycott européen ?.....	P12 - 13
FAUNE	Mémoire d'Eléphants : sur France-Culture	P13
	Amnistie pour les Eléphants	P14
	Electrocution de vautours par E.D.F.	P15
	Lachers de buses et de vipères, elle court, elle court la rumeur	P15 - 16
POLLUTION	Pollution Saline du Rhin	P17
	Pourquoi tu tousses ?.....	P18
AMENAGEMENT	Aménagement et entretien des rivières	P18
	Un dossier "Talus - Refuges"	P18
SITE	Appel pour la Défense du Marcadau	P19
AGRICULTURE	Errata	P19
	Déprise agricole en Suède	P20
HUMEUR	Prime Time is money !	P20
PUBLICATIONS	P20 - 22
MEDIA	Pour les beaux yeux du crapaud	P22
MANIFESTATIONS	P22 - 23
FORMATION	P23 - 24
ENVIRONNEMENT	DEA de droit de l'environnement à Lyon III	P25
DERNIERE MINUTE	Loire vivante ... jusqu'à quand ?	P25
ANNONCES	P26

FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE

57 RUE CUVIER . MAISON DE CHEVREUL . 1^{er} ETAGE

75 231 PARIS CEDEX 05

TEL. (1) 43 36 79 95 - TELEX: FFSPN 260 921 F



RHONE-ALPES NATURE
RENVERSANT NON ?

Je m'appelle :.....

J'habite :.....

et je m'abonne à Rhône-Alpes Nature en envoyant mon règlement
de 50 F à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
Université Lyon I 43, Bd du 11 nov. 69622 VILLEURBANNE CEDEX

Je recevrai 4 numéros de "RANA", 1 par trimestre.

La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française
des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Interna-
tionales.

Directeur de la publication : M. Y. BENASSI

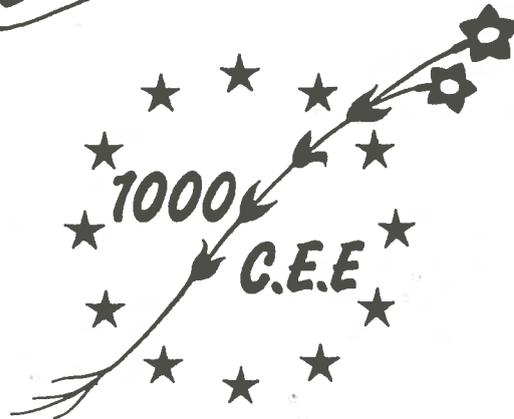
Responsables de la publication: P. DELACROIX

Secrétaire de rédaction : Laurence THERMIER

Secrétariat : Jeanine LOISEAUX - Carmen GONZALEZ

Maquette : Jean Yves FOISNON

Impression: OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES- B, villa des Fleurs -
92400 COURBEVOIE.



DE L'EUROPE A LA FEDERATION : LE COUP DE CHAPEAU

Bonne nouvelle : le Parlement Européen vient d'attribuer son prix 88 de l'Environnement à la F.F.S.P.N. pour son opération "1000 Communes pour l'Environnement Européen". Bonne nouvelle venue d'une des instances communautaires, au moment où les demandes budgétaires concernant le projet semblent bien accueillies par les services de Bruxelles. Tandis que plusieurs pays voisins mettent en oeuvre cette action, la F.F.S.P.N. a entamé une large concertation avec nos voisins belges et avec le B.E.E. pour conforter le mouvement.

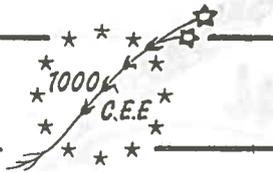
Tout serait-il donc au beau fixe ? Pas tout à fait. Car des dizaines de Chartes sont actuellement "presque" bouclées, sans l'être tout à fait. Nous savons parfaitement le travail considérable que représente pour une association le montage d'une Charte communale. Nous avons insisté d'ailleurs auprès de certains impatients ou sceptiques, pour rappeler qu'une telle opération n'a que de lointains rapports avec la vente de salades. Cependant, comme en écho à l'encouragement de Strasbourg, c'est là qu'il faut porter l'effort. Sans bâcler, il faut hâter la conclusion pour convaincre. La Fédération s'y emploie, avec sa Chargée de mission. Les élections municipales qui s'approchent (89) vous y aident. Mais la clé est aux mains des associations. Chez vous .

Bon courage.

Bonnes vacances.

Pierre DELACROIX
Président

1000 C.E.E



BONJOUR LES REGIONS;
BONJOUR LES ASSOCIATIONS,

Bien sûr, le temps est actuellement aux vacances, je devine que vous faites une joie de vous donner à vos loisirs qui vous tiennent à cœur - mais le temps est aussi au bilan après plus de douze mois de mise en oeuvre en vue de préparer au mieux la prochaine rentrée "1000 Communes", Votre rentrée, mais peut-être aussi, vos vacances "1000 Communes".

TOUT D'ABORD, LE POINT

Comme Pierre DELACROIX vient de vous l'annoncer, le Parlement Européen a décerné son prix 1988 à la FFSPN à l'occasion de la clôture de l'Année Européenne de l'Environnement. Cela signifie-t-il que le dynamisme français a été particulièrement virulent et efficace ?

Treize chartes ont été signées entre les mois de Février et Juin 1988.

13 Chartes françaises, 35 chartes espagnoles, 28 chartes portugaises, autant de chartes belges et 2 chartes italiennes. Plus qu'au nombre de chartes, les instances communautaires semblent avoir reconnu l'intérêt et la nécessité de la démarche entreprise à travers l'opération "1000 Communes". Pourtant, à l'heure du bilan, je pense très sincèrement et très amicalement à tous ces acteurs locaux qui, grâce à leur conviction et à leur action ont su donner de leur temps et de leur énergie pour concrétiser le projet européen sur le terrain :

- Josette BENARD (CREPAN) à CAEN
- Colette BERNET et Jean-Marie ROLLET (Nature Haute-Marne) OUDINCOURT
- Michelle BUVAT et Roger VOLAT (APENA) à MONETAY et d'YZEURE. La signature de la dernière le 17 Juin a, en quelque sorte, clôturé l'année scolaire.
- Christine JEAN et Jean-Claude DEMAURE (SEPNB) - Loire Atlantique
- Mme LATOUI (Association pour la Sauvegarde de la Nature) à SAINT QUENTIN FALLAVIER
- Germaine RICOU et M. GILBERT (Lot Nature-Association "Notre village vous aime"/ à SAINT PIERRE LA FEUILLE
- Jean-Paul DAVESNE (Nature et Avenir-Ardenne) à RETHEL
- Pierre DELACROIX et Francis ANDRE (SEPANSO) à BRUGES
- Jean-François NOBLET (FRAPNA ISERE) à CLAIIX et GRENOBLE
- Maurice LE DOMEZET (SEPNB FINISTERE) à TREMAOUZAN
- Jacques LOISEAU et Daniel YON (URCANE) à SOMMEVAL

Par ailleurs, je sais que de nombreuses autres personnes s'activent au niveau local pour élaborer de tels contrats environnements. Plusieurs dizaines d'associations sont en négociation et la FFSPN fait tout son possible pour les épauler au mieux. A ce titre il est bon de rappeler qu'une structure a été mise en place au niveau national :

- en tant que chargée de mission sur le dossier spécifique "1000 Communes", je tiens des permanences deux fois par semaine, jusqu'à présent les mardi après-midi et vendredi matin - pour vous répondre.
- un groupe de travail composé de 5 administrateurs se réunit autour de questions de fond. Il est présidé par Pierre DELACROIX.

Les "1000 Communes" ne sont pas achevées avec l'Année Européenne de l'Environnement. C'est une opération à long terme, il est donc toujours temps de s'y engager.

LES ORIENTATIONS POUR LA RENTREE

- Une Lettre du Hérisson spéciale "1000 Communes pour l'Environnement Européen" paraîtra à la rentrée scolaire sous forme de dossier technique.
- Les stages de formation "Communes et Environnement" aborderont la question des politiques locales d'environnement. Il est évident que le programme devrait intéresser directement les associations engagées dans l'opération "1000 CEE".

Les dates vous ont été communiquées dans la L.H N°91

- Une réunion avec le Ministère de l'Environnement a été programmée pour le mois de septembre afin de présenter l'état d'avancement de l'opération. Pour cela nous avons besoin d'être à jour dans notre documentation. Je remercie d'avance ceux qui nous aideront à compléter nos informations.
- La "boîte à outil" va se mettre progressivement en place. Il s'agit de constituer une documentation permettant de présenter, sur un sujet donné des indications techniques, sans pour autant formuler de "recettes toutes faites", et des références bibliographiques. Par rapport aux thèmes répertoriés dans les différentes chartes signées nous avons mis en évidence certains thèmes mobilisateurs sur lesquels nous travaillerons de façon prioritaire. Cela étant, nous ne négligerons pas des sujets qui peuvent ne pas avoir fait l'objet d'attention particulière mais qui nous semblent particulièrement important. De même, nous demeurons ouverts à vos préoccupations, mais pour cela, toujours la même règle : informez-nous de vos préoccupations.

Les événements récents démontrent l'attention particulière que différentes structures nationales et européennes portent à l'opération "1000 Communes pour l'Environnement Européen" engagée par la F.F.S.P.N.

Le bon résonnant des autres associations européennes nous conforte dans notre démarche. Les nombreux contacts, avec les diverses associations françaises témoignent d'une réelle dynamique en France également, mais la crédibilité ne s'acquerra qu'avec la signature des chartes. La FFSPN a mis en place une organisation pour vous y aider.

Xuan Thao DO KHAC

**LOI D'AMNISTIE PRESIDENTIELLE ET
ENVIRONNEMENT**

La FFSPN est intervenue au plus haut niveau à propos de la loi d'amnistie présidentielle. En effet, en matière d'environnement la jurisprudence est juste naissante, et une amnistie trop large aurait réduit à néant des années d'effort.

Le projet a d'abord été examiné par le Sénat puis par l'Assemblée Nationale. La Fédération a écrit à tous les membres du Bureau et présidents des Commissions du Sénat. En outre, nos observations ont été adressées à tous les députés. Des contacts ont été pris avec M. RUDLOFF, rapporteur devant le Sénat, et avec de nombreux députés. Vous trouverez ci-après le texte diffusé par la Fédération à cette occasion. De nombreuses associations régionales et nationales (CRÉPAN, FRAPNA, SEPANSO, FIR, TOS, etc.) sont également intervenues à tous niveaux. La FFSPN les en remercie vivement.

POSITIONS ADRESSEES AUX PARLEMENTAIRES

F.F.S.P.N. :

AMNISTIE, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE NATUREL

Exposé des motifs

Le préambule du projet de loi déposé par le gouvernement, portant amnistie (Sénat, n°288, seconde session ordinaire de 1987-88) souligne clairement la nécessité d'exclure du champ de l'amnistie les atteintes au patrimoine naturel.

L'article 28, 10°, a fort opportunément retenu une bonne partie des infractions commises en matière de pollution. En revanche, il omet totalement les infractions relatives plus spécifiquement à la protection des espèces, des milieux naturels et des sites, et à la prise en compte de l'environnement dans les diverses procédures concernées. Ainsi, la loi relative à la protection de la nature du 10.07.76 (n°76-629), votée à l'unanimité par le Parlement, a été malencontreusement ignorée.

En second lieu, le projet n'a pas retenu les exclusions de la loi d'amnistie du 16.7.74, pourtant l'une des plus laxistes (législations relatives aux monuments historiques et aux sites).

Le 29.1.88, dans une décision Guarino n°61294, le Conseil d'Etat a considéré que ne pouvaient être amnistiées les infractions entraînant des déséquilibres naturels irréversibles. On peut ajouter que si les intérêts des générations futures et la qualité de vie des populations présentes sont essentiels, c'est aussi l'image de marque des communes, des régions et du pays tout entier, qui est en cause.

Enfin, il faut souligner que la plupart des textes relatifs à l'environnement sont récents, ou que pour les autres, plus anciens, faute de moyens suffisants de contrôle et de répression, l'application reste là encore embryonnaire :

L'ENJEU JURIDIQUE EST DONC CONSIDERABLE : IL S'AGIT DE NE PAS TUER DANS L'OEUF LA NAISSANCE D'UNE JURISPRUDENCE SOUVENT TRES DELICATE QUINZE ANNEES D'EFFORTS INCESSANTS POUR RAIENT FACILEMENT SE TROUVER COMPROMISES.

PROJET DE LOI PORTANT AMNISTIE
(Sénat, n°288 - 87/88)

AMENDEMENTS PROPOSES PAR LA FFSPN
à l'article 28 (CH. V, Exclusions)

A compléter

10° :... la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, article 24.

A ajouter

10° bis :

les infractions à la loi n°76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, prévues par les articles 3, 4, 5, 6, 7, 21, 22, 23, 24 et 31 et visées à l'article 32, ainsi que les infractions à l'article 374, 3° et 4°, du Code Rural.

10° ter:

Les infractions à la loi n°60-708 du 22.07.1960 relative à la création de parcs nationaux, prévues par les articles 38, 39, 40, 41, 42 du décret d'application du 31.10.61 à l'exception des amendes relevant du paiement par timbre-amende.

Les infractions au décret-loi du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime.

10° quinquies :

Les infractions aux articles L 313-1, L 313-2, L 222-3 du Code Forestier, ainsi que celles aux articles L 160-1, L 480-4 et L 430-9 du Code de l'Urbanisme.

10° sexties

Les infractions aux législations sur la protection des sites et du patrimoine naturel et culturel, et notamment, aux articles 21, 22 et 23 de la loi ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites, modifiée par la loi n°67-1174 du 28 décembre 1967.

La FFSPN, consciente de la nécessité d'une approche globale des problèmes de patrimoine, soutient en outre les amendements visant à exclure les atteintes au patrimoine historique (loi du 31.12.1913, articles 29, 30, 30 bis, 31 et 34 et loi du 4.8.1962 sur les secteurs sauvegardés), archéologique (loi du 27.9.1941, articles 19 et 20), et esthétique (loi du 29.12.1979, articles 29 et 30, sur l'affichage et loi du 23.6.1941 sur l'exportation des oeuvres d'art).

CREPAN : lettre adressée à M. Brice LALONDE

CAEN, le 01 Juin 1988

Monsieur le Ministre;

Comme vous me l'avez suggéré, je vous confirme par écrit le souhait que j'ai exprimé, lors de notre rencontre à Châlons sur Marne, concernant la Loi d'amnistie.

Il nous paraîtrait souhaitable :

- que soient exclues du bénéfice des dispositions de la loi, comme en 1981, les infractions en matière de pollution (alinéa 13 de l'article 28 de la loi du 4 Août 1981).

- que soient ajoutées :

1. les infractions à la loi du 31 Décembre 1975 relative au transport de matières dangereuses.
2. les infractions visées au titre V du livre III du Code Rural concernant la pollution des cours d'eau.

Ce sont en effet deux domaines où la vigilance est de rigueur ; l'exclusion des infractions de la loi d'amnistie soulignerait l'intérêt porté par vous-même et le gouvernement à ces questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon amical respect.

la Présidente du CREPAN

Josette BENARD

F.R.A.P.N.A. :

Villeurbanne, le 13 Juin 1988

Monsieur, Madame le Député,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que, dès l'ouverture de cette nouvelle législature, va vous être présenté selon l'usage, un projet de loi présidentiel visant à l'amnistie de certaines catégories de délits.

Nous avons pris note de l'intérêt que vous portez personnellement à la protection de la Nature et à la nécessité d'une gestion de la faune sauvage, et plus particulièrement des animaux migrateurs, dans le strict respect de nos engagements au sein de la C.E.E.

Sans remettre en cause le principe même de la loi d'amnistie, nous nous permettons cependant de vous demander, au nom de nos Associations, de bien vouloir veiller à ce que les délits ayant trait à l'exercice de la chasse et en particulier les délits graves passibles du retrait, ou de la suspension du permis, ne puissent en aucun cas bénéficier d'une amnistie.

En vous remerciant, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, Madame le Député, l'expression de notre considération distinguée.

G. FLACHER
Président CORA
(Centre Ornithologique
Rhône-Alpes)

M. COULET
Présidente FRAPNA

COMMENTAIRES A CHAUD SUR LE TEXTE

DE LA LOI VOTÉE

Comme l'on sait, l'accouchement de la loi d'amnistie ne s'est pas effectué sans difficulté. Elle vient seulement de paraître au Journal Officiel du 21 Juillet 1988.

Au chapitre des exclusions, pour lequel les associations de la FFSPN sont montées au créneau avec vigueur, le résultat d'ensemble n'est pas trop mauvais ; il paraît même franchement bon si l'on compare le texte final à la version initiale. Celle-ci se bornait à la seule législation sur les installations classées !! On mesurera le chemin parcouru ...

Voici toutefois les principaux points sur lesquels nous n'avons pas été suivis

- la loi du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (mais les infractions en matière de transport de matières dangereuses ne sont pas amnistiées).

- le Code rural, articles 374 et suivants, qui concernent les infractions de chasse (mais celles relatives aux espèces protégées sont couvertes par loi sur la protection de la nature).

- le Code forestier, articles L 313-1 et L-313-2, relatifs aux défrichements.

- Le Code de l'urbanisme, article L 160-1 qui sanctionne les infractions aux documents d'urbanisme ; articles L 480-4 et L 430-9, qui sanctionnent les infractions en matière de permis de construire ou de démolir. Toutefois, ne sont pas amnistiées les infractions qui touchent au "patrimoine" : à nous de faire savoir que la nature et l'environnement en font partie !

Si la protection des espèces, des milieux et sites exceptionnels, ainsi que la lutte contre les pollutions, ont accompli de grands progrès dans l'esprit de nos élus et de ceux qui nous gouvernent, il reste encore fort à faire du côté d'un certain "folklore cynégétique" (braconnage, chasse à proximité des habitations, etc...), et plus encore pour la gestion du milieu ordinaire (défrichements) et de la lutte contre le gaspillage de l'espace ("mitage" par l'urbanisation incontrôlée, destruction du patrimoine architectural,...).

On n'en sera pas surpris !

C. GARNIER

PS.: Jean UNTERMAIER fera un commentaire plus circonstancié de ces dispositions dans une prochaine "Lettre du Hérisson".

JUSTICE



MILIEU SOUTERRAIN : question posée par un parlementaire et réponse faite par le ministre de l'Environnement de l'époque, Alain CARIGNON.

14 Avril 1988 :

M. Robert SCHWINT constate que depuis un certain nombre d'années se développe en France une tendance à inventorier les sites souterrains. L'objectif principal est de fournir aux adeptes de la spéléologie sportive et touristique une vaste gamme de sensations et de terrains pour leur discipline. Or ces inventaires ne prennent nullement en compte les aspects pourtant essentiels de préservation du patrimoine, qu'il soit d'origine géologique, minéralogique, paléontologique, archéologique et faunistique. Des mentions particulières vont même jusqu'à signaler les sites d'intérêt sensible. Des cavités d'une haute valeur scientifique sont ainsi livrées au vandalisme et au pillage, cela venant d'un public non informé ou d'individus tout à fait conscients de la valeur marchande de certains vestiges arrachés clandestinement au milieu... Ces inventaires favorisent enfin le développement d'un tourisme sauvage sans qu'une législation adaptée puisse réellement préserver ces milieux extrêmement fragiles. De plus, ces inventaires bénéficient dans certaines régions d'un appui financier non négligeable de la part des collectivités territoriales... Scientifiques, naturalistes, archéologiques, associations de défense de l'environnement et du patrimoine sont totalement démunis devant cette situation. La nature, quant à elle, ne peut plus faire face seule à cette menace quasi permanente dans des lieux où l'intrusion humaine n'était que discrète, voire inexistante. Du point de vue scientifique, plusieurs rapports ont déjà été rédigés en vue du classement rapide des milieux souterrains les plus menacés ; ces rapports sont restés lettre morte, à l'exception de quelques initiatives locales bénévoles, vouées le plus souvent à l'échec parce que sans soutien réel, tant sur le plan institutionnel que financier... Il demande à M. le Ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, ce qu'il compte mettre en oeuvre pour sauvegarder cet ensemble du patrimoine national et pour soutenir les scientifiques et le mouvement associatif, qui collaborent à la recherche et à la préservation des milieux souterrains. Il lui demande de prendre des mesures d'urgence pour que les milieux souterrains, le patrimoine et l'environnement en général ne deviennent pas uniquement l'apanage des seuls utilisateurs de la nature à des fins sportives et touristiques.

Réponse:

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, prévoit la possibilité d'instaurer des mesures de protection des "sites fossilifères, témoins de l'évolution du monde vivant" (article 3) et d'une manière plus générale la possibilité de créer des réserves naturelles pour "la préservation des biotopes et formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables" et "la préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie" (article 16).

A ce jour, seule la possibilité de créer des réserves naturelles pour préserver des sites d'intérêt géologique a été utilisée, aucune autre mesure réglementaire de protection n'ayant été définie.

Toutefois, face aux menaces de destruction ou d'exploitation anarchique pesant sur cette partie du patrimoine national, le ministère de l'environnement avait mis en place en 1982 trois groupes de travail chargés d'élaborer des propositions visant à une meilleure protection des grottes, des minéraux et des vestiges paléontologiques.

Les conclusions de ces travaux, concernant la minéralogie et la paléontologie, ont essentiellement porté d'une part sur l'information du public, d'autre part sur un dispositif réglementaire s'attachant principalement au contrôle de la commercialisation des minéraux et fossiles.

La mise en place, complexe, de cette réglementation nouvelle, si elle constitue un objectif pour le ministère de l'environnement, nécessite la poursuite de la réflexion engagée et ne pourra intervenir qu'à moyen terme.

C'est pourquoi l'accent a été mis dans l'immédiat sur la mise en place d'un réseau cohérent de réserves naturelles permettant de protéger des sites paléontologiques sensibles et d'un grand intérêt, ainsi que les stratotypes des différents étages géologiques rencontrés en France.

Par ailleurs, ces réserves et leurs gestionnaires jouent un rôle important pour la sensibilisation, l'information et la formation du public.

Dans ces domaines il est souhaitable de faire largement appel aux spécialistes scientifiques et aux associations d'amateurs de minéralogie et paléontologie regroupées au sein de la FFAMP, qui sont conscientes, elles aussi, de la nécessité d'une préservation du patrimoine géologique national et qui ont déjà, dans certains cas, participé à la mise en place de mesures de protection et de gestion de sites géologiques fragiles.

Les dispositions de la loi du 27 septembre 1941 validée portant réglementation des fouilles archéologiques ne concernant pas la recherche des minéraux.

En revanche, elles s'appliquent aux anciennes mines qui peuvent receler des gîtes minéraux intéressant les amateurs ; c'est pourquoi les associations de minéralogistes sont tenues d'obtenir des autorisations de la part des responsables de circonscriptions archéologiques lorsqu'elles ont l'intention d'y prélever des minéraux. Ces autorisations sont destinées à garantir

la préservation de la valeur archéologique de ces mines en ne permettant des prélèvements que dans les parties les moins sensibles.

Dans plusieurs cas déjà, un dialogue a pu s'établir entre archéologues et minéralogistes pour aboutir à un accord global des règles à respecter en matière de prélèvement de minéraux dans les anciennes mines.

Alain CARIGNON

POLITIQUE



2^e GOUVERNEMENT ROCARD : ENVIRONNEMENT, QUELLE POLITIQUE ?

A l'occasion de la formation du nouveau gouvernement de M. ROCARD, la FFSPN a publié le communiqué suivant :

La constitution du 2^e Gouvernement de M. Michel ROCARD fait apparaître un nouveau Secrétariat d'Etat, chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, attribué à M. Gérard RENON, et distinct du Secrétariat d'Etat à l'Environnement, à la tête duquel M. Brice LALONDE vient d'être confirmé.

Le positionnement de l'environnement au rang de Secrétariat d'Etat, et non pas au rang de Ministre Délégué auprès du Premier Ministre posait déjà question. Les associations de protection de la nature s'interrogent aujourd'hui sur la réalité d'une volonté politique dans ce domaine, d'autant que l'on peut légitimement s'inquiéter sur la capacité de recul critique indispensable vis-à-vis d'activités industrielles à haut risque, dont le nucléaire, de la part de hauts fonctionnaires qui ont exercé des responsabilités de premier plan dans ces secteurs.

Quinze années ont été nécessaires pour parvenir à la pleine intégration de la prévention des pollutions et des risques techniques, au sein de l'administration de l'environnement, intégration matérialisée par le décret du 9 avril 1986.

De multiples et graves accidents ont montré que les mêmes entreprises sont simultanément sources de pollutions, productrices de déchets dangereux et causes de catastrophes. En matière de prévention, le manque d'unité d'action est, avec l'insuffisance de moyens humains, l'un des principaux facteurs de la situation déplorable que nous connaissons. C'est pourquoi, disperser ce qui a été péniblement rassemblé, relève de l'incompréhension et de l'incohérence.

D'autre part, les résultats souvent désastreux de la gestion des catastrophes et risques, naturels ou non, par les secteurs de l'administration traditionnelle peu sensibilisés aux questions de protection de la nature et de l'environnement, ont amplement démontré la nécessité de placer les risques dans le domaine de compétence du département ministériel responsable de l'environnement.

Le retour en arrière que constitue le nouveau découpage gouvernemental serait encore plus lourd de conséquences, s'il devait se traduire par un éclatement des services de l'environnement.

Dans une telle hypothèse, comment le gouvernement de M. Michel ROCARD, qui vient d'affirmer à propos de l'environnement : "nous en avions confié la gestion à Brice LALONDE", pourrait-il mener une action efficace ? Les associations de protection de la nature attendent encore que les perspectives d'un grand ministère de l'Environnement, préconisé par le Parti Socialiste dans ses "propositions pour la France" de Février 1988, se concrétisent par des actes.

TRANSPORTS



ACCIDENT DE LA GARE DE LYON

A la suite du drame de la gare de Lyon survenu à la fin du mois de juin, le Bureau de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) a réagi en diffusant un communiqué dont nous vous livrons les principaux éléments :

Sans préjuger des conclusions de l'enquête sur les causes directes de l'accident, la F.N.A.U.T constate qu'une des causes profondes en est l'engorgement du réseau de banlieue, qui provoque des retards, des déficiences techniques, des difficultés de régulation et de communication, des incidents et jusqu'à des actes de vandalisme que la SNCF n'a plus les moyens de contrôler.

La F.N.A.U.T. réitère donc les demandes qu'elle fait depuis des années auprès de pouvoirs publics :

- soulager la desserte des banlieues par de nouvelles infrastructures,
- créer un réseau de tramways rayonnant en banlieue de façon à soulager les autres moyens de communication,
- multiplier les sites protégés pour les transports en commun de surface
- donner à la SNCF les moyens de fonctionner de manière à ce que la sécurité des voyageurs ne soit pas sans cesse mise en jeu (il y a eu en France 8 accidents graves en 8 ans). Il est inadmissible qu'on chipote sur quelques centaines de millions de crédits de fonctionnement alors qu'on prévoit de dépenser en quelques années 100 milliards pour les autoroutes.

A court terme, la F.N.A.U.T. demande:

- la publication et une diffusion qui ne soit pas confidentielle du rapport d'enquête sur l'accident de la gare de Lyon,
- la participation des associations d'usagers à toutes études visant à l'amélioration de la sécurité.

MECENAT

AVIS AUX ASSOCIATIONS : LA CHASSE AUX MECENES EST OUVERTE

L'Année Européenne de l'Environnement (AEE) s'étant terminée fin Mars 1988, "la Lettre du Hérisson" (précédent numéro) a annoncé la disparition du Comité Français pour l'AEE présidé par Simone VEIL et en même temps, sa survie sous forme de structure permanente (toujours présidée sans doute, par Simone VEIL) et intitulée provisoirement "Comité Français pour l'Environnement". Sa vocation : veiller au suivi de l'AEE dans la perspective du rendez-vous de 1993 pour un environnement européen sans frontières, en favorisant notamment le développement d'actions à longue échéance comme "1 000 communes pour un environnement européen" lancée par la FFSPN et qui vient d'obtenir le "Prix Environnement 1988" décerné par le Parlement Européen.

Autre objectif déclaré, toujours dans la foulée de l'AEE, l'exploitation de la plus évidente de ses retombées : l'intérêt montré par certains industriels pour une aide apportée à la défense d'un environnement que beaucoup ont jusqu'ici, dangereusement dégradé. Comment prouver ce souci nouveau pour la plupart, et améliorer ainsi l'image d'industries que continuent à ternir des faits-divers parfois catastrophiques ? Par le mécénat, le "sponsoring", le partenariat etc... Ainsi l'AEE a été l'occasion pour 300 entreprises de distribuer plus de 20 millions de francs. Léger saupoudrage pour chacune d'elles mais au total, somme non négligeable bien que très modeste par rapport à leurs énormes budgets et même à leurs bénéfices souvent considérables. L'un des objectifs du nouveau Comité français où se retrouveraient les mêmes partenaires, doit donc consister à poursuivre à chaud l'exploitation de ce filon déjà attaqué pendant l'AEE et plus ou moins illustré par le SPONCOM, le salon "Sponsoring et communication" qui s'est tenu à Nice à la fin de l'AEE.

NATURE MEDIATISABLE : NATURE RENTABLE

Ce filon semble s'annoncer si fructueux que les intéressés se révèlent et se bousculent. Au point que dès 1987, l'idée s'est fait jour de discipliner si possible, une chasse aux sponsors menacée par l'anarchie. Bien avant le SPONCOM, le Ministère de l'Environnement s'en est mêlé lui-même en demandant au "Fonds Français pour la Nature et l'Environnement" (FFNE) de fonder "Nature et entreprises" (au pluriel) présenté comme un club de rencontres entre mécènes et chercheurs de mécènes. Pourquoi charger de cette mission le FFNE ? Parce que les milieux d'affaires et d'industrie y sont fortement représentés.

Ne serait-ce que par son ex-président Jacques MAILLET (Président d'INTER-TECHNIQUE) et son actuel président Jacques BENICHOU (ex-président de la SNECMA).

L'homme-clé de cette ouverture vers l'industrie est André SZYBOWICZ, Conseiller technique de l'Espace Naturel Régional Nord-Pas-de-Calais, auteur du rapport "Mécénaturel" et avec Sylvie Magistrali, du livre qui en est tiré "Sponsoring et mécénat d'entreprise". En fixant à 50 000 F pour un an, sous forme de don au FFNE, le droit d'entrée au club "Nature et entreprises" présidé par Jacques MAILLET, les organisateurs ont volontairement sélectionné les sponsors à gros moyens et suffisamment convaincus par l'argument fourni : "nouveau vecteur de communication" ... "la nature est médiatisable donc rentable".

DIX PARTENAIRES POUR CHERCHEURS D'OR

Une dizaine sont déjà inscrits : INTER-TECHNIQUE évidemment, mais aussi AEROSPATIALE, DASSAULT-BREGUET, COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, GEFIC, LAFARGE-COPPEE, PEMA 2B, PORTENSEIGNE, SARI-SEERI, RHONE-POULENC et "Le quotidien du maire". Parmi les plus célèbres de ces raisons sociales, quelques-unes risquent de provoquer la grimace de certains adhérents de la FFSPN qui les connaissent comme enseignes de pollueurs notoires. C'est donc à eux, aux associations, aux fédérations de juger, d'assortir au désir de trouver les moyens d'agir, le souci d'une déontologie des mécénats, sponsoring et autres partenariats.../... (suite au verso)

UN LIVRE-GUIDE

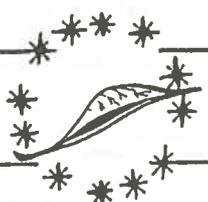
Le livre d'André Szybowicz et Sylvie Magistrali "Sponsoring et mécénat : l'exemple de l'environnement" est un guide utile pour les candidats mécènes et pour ceux qui les cherchent sans trop savoir comment s'y prendre. Aux premiers il rappelle notamment que la loi du 23 Juillet 1987 permet de déduire des impôts (jusqu'à 2 pour 1 000 du chiffre d'affaires) des dons "pour la défense de l'environnement naturel". Ce qui explique en partie, l'intérêt que certains pollueurs ont soudain trouvé depuis l'an dernier, à la défense de l'environnement qui, en fait, n'est pour eux, qu'une forme "new-look" de communication.

Malgré quelques erreurs de dates (comme celle de la création du Ministère de l'Environnement ... mais il y a si longtemps!) négligeables pour un industriel tenté par une "nature rentable", ce livre est aussi un guide utile pour les associations novices dans la recherche du mécène éventuel, notamment pour la présentation efficace d'un dossier justifiant une demande de fonds, et le choix entre diverses façons d'élever leur budget au niveau de leurs ambitions : mécénat, sponsoring, partenariat etc ... Beaucoup d'exemples sont cités en France ou à l'étranger (169 F-Editions d'organisation - 26, Avenue Emile-Zola - 75015 PARIS).

A des sources de fonds déjà existantes comme le WWF, GREENPEACE ou la Fondation de France, s'en ajoutent de nouvelles comme "Nature et entreprises" ou le futur Comité Français. Sans oublier les possibles rapports directs, sans intermédiaire entre associations et mécènes plus modestes peut-être nationaux mais aussi locaux ou régionaux, qui n'ont pas les moyens d'adhérer à des clubs de "formule 1". Quel que soit le développement du "marché" - oui, du "marché" - les chercheurs d'or de nos associations restent responsables de leurs choix. Jusqu'au refus éventuel de tout mécénat s'ils peuvent s'en passer.

En attendant, un vœu : que les nouveaux mécènes ne se croient pas dédouanés par le don aux protecteurs de la nature d'un mini-pourcentage de leurs bénéfices. Au contraire, qu'ils ajoutent à leur B.A. un engagement (véritable) à polluer de moins en moins : si la nature n'était plus victime d'aucune agression, elle n'aurait même plus besoin d'être protégée! On peut rêver, non ?

Jean CARLIER
Ex-membre de l'ex-Comité français pour
l'Année Européenne de l'Environnement



EUROPE

L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELON EUROPEEN

Lettre adressée à Monsieur Jacques DELORS, Président de la Commission des Communautés Européennes par Pierre DELACROIX, Président de la F.F.S.P.N.

Monsieur le Président,

La Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature tient à vous féliciter pour le renouvellement de votre mandat à la tête de la Commission des Communautés Européennes.

Les conditions générales de l'Environnement seront, dans l'Europe de 1993, une donnée déterminante pour l'avenir des activités européennes, et par conséquent pour notre pays. L'importance croissante de ce facteur est encore apparue au cours de la réunion de Hanovre. D'autre part, votre présence et vos propos lors du Congrès du Centre National des Jeunes Agriculteurs ont montré votre claire conscience des enjeux du monde rural pour la France et l'Europe.

Tous ces éléments rejoignent le souci de l'Environnement qui est le nôtre. Notre Fédération s'efforce depuis de nombreuses années, mais tout particulièrement depuis 1986-1987, Année Européenne de l'Environnement, de travailler contractuellement avec les élus pour améliorer la prise en compte de l'Environnement, principalement au niveau des Communes. Nous nous félicitons du soutien que la Task Force de l'Année Européenne de l'Environnement a bien voulu apporter à notre effort dans ce domaine que nous avons, à cette occasion, délibérément élargi au Cadre Communautaire.

Nous espérons que la préoccupation croissante de l'Environnement se traduira à tous les niveaux dans les budgets à venir de la Communauté Européenne. Cet espoir est conforté par votre réélection, car nous savons que vous considérez l'Environnement comme une des priorités politiques dans les décisions de ces prochaines années.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pierre DELACROIX

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Quarantième session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (extraits) - (2/6 Mai 1988) -

Lors de la dernière séance, le Vendredi matin 6 Mai, M. Luis FAJARDO (Espagne, socialiste) a présenté, au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, un projet de recommandation sur la politique de l'environnement en Europe (doc. 58-80). Il y est affirmé que la protection de l'environnement est de la responsabilité aussi bien des pouvoirs publics et des industriels que des citoyens. Il est recommandé au Comité des Ministres d'inviter les Gouvernements membres à, notamment, organiser des campagnes de sensibilisation et d'information du public, particulièrement des jeunes, à adapter les législations nationales afin de pouvoir appliquer les conventions internationales, à consacrer plus de moyens financiers à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution, à encourager les efforts des organisations privées et à associer les industries polluantes à la lutte contre les nuisances. Les Gouvernements sont aussi invités à conclure une convention européenne pour la protection des cours visant à la protection des cours d'eau internationaux, à élaborer un instrument politico-juridique de la C.S.C.E. avec les pays de l'Est dans le domaine de l'environnement.

M. Walter BOSCH (Autriche, S.P.O.) a dressé un tableau très sombre de la situation; M. Victor RUFFY (Suisse, socialiste) a estimé qu'il était temps de concilier développement économique et respect des équilibres naturels; M. Alain CHENARD (France, socialiste) vice-Président de la Commission, a insisté sur les moyens financiers, juridiques et politiques qu'il importe de consacrer à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution. Deux amendements ont été adoptés l'un de M. José Luis ROBLES CANIBE (Espagne, nationaliste basque) qui a rapelé que les exploitants forestiers et les agriculteurs pouvaient être cause de pollution, l'autre de M. Doeke EISMA (Pays-Bas, D'66) qui a préconisé une collaboration entre le Conseil de l'Europe et la CEE. La recommandation a été adoptée à l'unanimité.

PROTECTION DE LA MER DU NORD CONTRE LA POLLUTION

Le 6 Mai également, M. Karl AHRENS (RFA, SPD) a présenté, au nom de la Commission de l'environnement, un projet de Recommandation sur la protection de la Mer du Nord contre la pollution (doc. 58-81) et une proposition de directive (doc. 58-80). Il est recommandé au Comité des Ministres d'inviter tous les Etats-membres à revoir l'état d'application des conventions internationales, d'inviter les Etats-membres directement concernés à donner suite aux décisions de la deuxième conférence internationale pour la protection de la Mer du Nord, qui s'est tenue à Londres en Novembre dernier, enfin d'inviter les Etats-membres riverains de cette mer à prendre diverses mesures en vue notamment d'assurer le stockage et le traitement des déchets des navires dans les ports, de contrôler la conformité des navires aux normes de sécurité, de mettre en place un système international permanent de surveillance de la Mer du Nord et des eaux intérieures. La proposition de directive charge notamment la Commission de faire rapport à l'Assemblée à la fin de 1989 sur la mise en oeuvre des décisions prises à Londres.

M. Nic TUMMERS (Pays-bas, Travailleur) a souhaité une planification régionale à long terme dans l'Europe du Nord-Ouest. M. Gerhard REDDEMANN (R.F.A. C.D.U.-C.S.U.) a reproché à la CEE son inaction, M. Gunner SKAUG (Norvège, travailleur) a demandé qu'il soit mis fin au déversement de produits industriels en mer au plus tard en 1991. M. José Luis ROBLES CANIBE (Espagne, nationaliste basque), qui a reconnu la responsabilité des marins, a reproché aux Gouvernements de violer, de façon détournée leurs propres réglementations en faisant naviguer leurs bateaux sous pavillons de complaisance. M. Roger GALE (Royaume-Uni, conservateur) a regretté que les efforts des agriculteurs et des industriels du Kent pour lutter contre

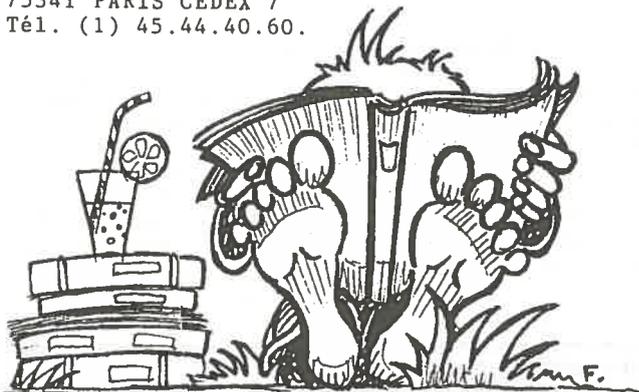
la pollution soient contrariés par les déversements en mer. M. Yemenu VAN DER WERFF (Pays-Bas, libéral) a craint que le rapport n'ait été rédigé en termes trop généraux et estime qu'il aurait fallu insister sur la nécessaire coopération entre responsables britanniques et allemands. Mme Liselotte BLUNCK (R.F.A., S.P.D.), a réclamé une convention internationale dressant la liste des substances polluantes et prévoyant des sanctions. Mme Marit LOVVIG (Norvège, conservateur) a posé la question de la pollution radioactive. M. Hermann SCHEER (R.F.A., S.P.D.) a déploré que trop de déclarations de bonnes intentions restent sans traduction pratique et M. Tom THORESEN (Norvège, travailleur) a rappelé que l'exploitation du pétrole off shore obligeait à une vigilance constante. M. Doeske EISMA (Pays-Bas, D'66) a fait adopter cinq amendements concernant notamment la pollution atmosphérique, la conférence des Ministres des Etats riverains et la collaboration entre la C.E.E. et le Conseil de l'Europe. La Recommandation et la directive ont été adoptées à l'unanimité.

ACE 88 : PREMIER ANNUAIRE-MEDIA EUROPEEN

Le "Centre Européen pour la Communication et l'Environnement" (CECE) vient de publier un annuaire présenté comme "le premier annuaire européen" de ce type : "ACE 88" (Audio-visuel, Communication et Environnement). Il contient des centaines de noms et coordonnées de professionnels des télévisions : sociétés, producteurs, émissions, responsables d'achats, de ventes de documents etc... A quoi peut s'ajouter, en cours d'année, une "Mise à jour" commandée à part.

Rappelons l'existence du périodique du CECE (5 numéros par an) : "ACE NEWS" qui fournit 12 pages de nouvelles "communicantes". Les associations peuvent obtenir un prix de faveur : 220 F pour l'annuaire "ACE 88" et 100 F pour l'abonnement à "ACE NEWS" ou 250 F pour abonnement et annuaire ensemble. Avec dans tous les cas, 50 F de plus pour la mise à jour de cet annuaire, si elle est souhaitée.

Commande à passer à CECE :
55, Rue de Varenne
75341 PARIS CEDEX 7
Tél. (1) 45.44.40.60.



Un nouveau venu dans la presse environnementale européenne : quelques échos par Jean CARLIER.

L'EUROPE SUR PAPIER RECYCLE :

A l'issue de la dernière assemblée générale du BEE (Bureau Européen de l'Environnement) fin Mars à Bruxelles, la FFSPN a participé à la création d'une nouvelle "Lettre de l'environnement" diffusée dans toutes les langues et dans tous les pays de la Communauté. Tirage prévu : 100 000 exemplaires chaque trimestre pour commencer. En Juin vient de paraître le numéro 1 sur papier recyclé à 100 %, sous le titre "METAMORPHOSE". Signé par l'éditeur-responsable Raymond VAN ERMEN, Secrétaire général du BEE, il est publié par un Réseau européen de journaux et magazines d'environnement dont les 25 titres figurent en manchette, y compris celui de "La lettre du Hérisson". La FFSPN est également présente au sommaire de ce n°1 avec le titre sur deux colonnes "Mille Communes pour donner l'exemple" de l'article de Paul WAGNER consacré à notre opération "1 000 Communes pour un Environnement Européen".

Article reproduit dans le numéro précédent (91) de la "Lettre du Hérisson".

VOITURES PROPRES : VOITURES FANTOMES

A la une de ce n°1, un "DOSSIER" à gros titre : "Menaces sur notre atmosphère: les meilleures petites voitures propres". Une arme contre ces menaces étant des "petites" dont Karola Taschner publie un catalogue sous le titre "Petites cylindrées à pot catalytique disponibles en Europe" : 8 modèles en vente en Allemagne, 20 en Suisse et en Autriche et 3 modèles (OPEL Corsa et Kadett et FIAT Tipo) bientôt disponibles "sans supplément de prix", ce qui supprime un argument en faveur du maintien le plus longtemps possible, du plomb dans l'essence ... pour ne pas pénaliser les automobilistes aux moyens modestes.

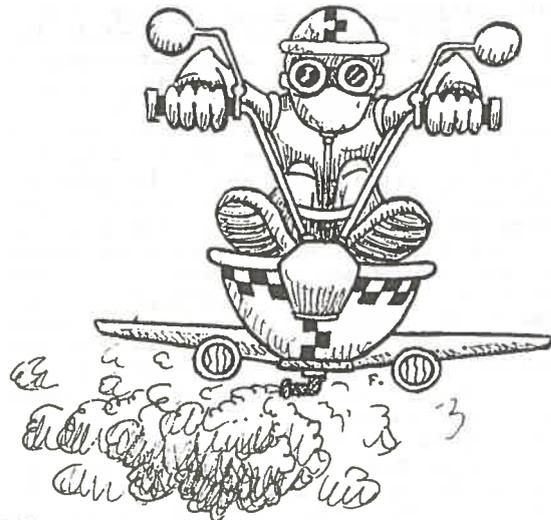
A noter que 4 des "petites cylindrées propres" sont de marques françaises : Citroën AX 11/14 et BX 14/16, Peugeot 205 et Renault 5. Alors pourquoi sont-elles réservées aux acheteurs étrangers? Alors que viennent d'être publiées en allemand, en anglais mais aussi en français excusez-nous ! - une liste et une carte de France des stations d'essence (presqu'un millier, mais oui !) où l'on peut faire le plein en essence sans plomb. Intéressant

document qui peut être obtenu gratuitement au C.F.I.P. (Centre Français d'Information Pétrolière - 16, Avenue Kléber - 75116 PARIS - Tél. 45.02.11.20). "METAMORPHOSE" a raison de conclure sa liste de petites cylindrées "propres" par ce conseil : "Réclamez ces modèles à vos concessionnaires autos dans votre pays."

Les participants et les visiteurs de la dernière assemblée générale de la FFSPN à Châlons-sur-Marne ont pu y voir une Renault "propre" à essence sans plomb prêtée par le directeur de la prévention des pollutions et des nuisances au Ministère de l'Environnement, Thierry CHAMBOLLE à qui nous l'avons aussitôt rendue. Merci Monsieur le Directeur mais vous devriez exercer une pression plus efficace sur les constructeurs français pour qu'ils n'obligent pas les Français qui poussent le sens civique jusqu'à leur chère bagnole, à aller acheter des voitures "propres" à l'étranger. Pour pouvoir enfin utiliser les pompes à essence sans plomb déjà implantées sur notre hexagone !

Pour plus de détails précis, se reporter à l'intéressant article de Karol TASCHNER dans le N°1 de "METAMORPHOSE" (édition française) - (BEE - 20, Rue du Luxembourg-1040 BRUXELLES - BELGIQUE - Tél. 00.32.(0)2 514.12.50 (ou 14.32.)).

Jean CARLIER



PEUGEOT : VERS UN BOYCOTT EUROPEEN ?

Après la volte-face du gouvernement français sur la "voiture propre" la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature :

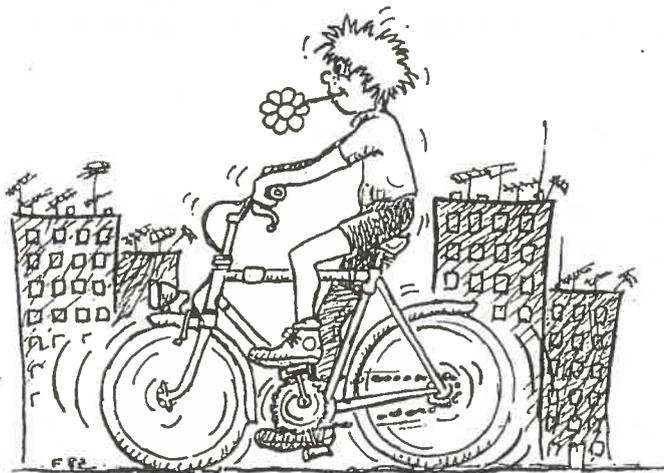
- s'étonne de voir le Premier Ministre céder sans ambage aux pressions d'un industriel (1). Il avait pourtant déclaré récemment qu'il s'engagerait personnellement sur les problèmes d'environnement, et son Secrétaire d'Etat semblait avoir oeuvré de façon méritoire pour un compromis raisonnable.

- ne fait preuve d'aucun angélisme sur les éventuelles motivations commerciales ou politiques des autres pays membres de la CEE, mais reste confondu devant le mutisme français sur les enjeux sociaux, économiques et écologiques d'une réduction rapide des pollutions dues à l'automobile (à essence ou Diesel) et à l'usage de carburants additionnés de plomb.

- apprécie le réalisme dont a fait preuve la Régie Renault,

- dénonce les positions rétrogrades de Peugeot ; l'avenir de nos industries se joue très largement sur les technologies et les produits propres, et le retard pris dans les années 70 est loin d'être rattrapé. C'est là une menace autrement grave pour l'emploi en France que l'effet d'un renchérissement minime du coût des véhicules de petite cylindrée.

- proteste contre le prix de vente scandaleux et les carences du réseau de distribution d'essence sans plomb, véritable repoussoir pour des centaines de milliers de visiteurs étrangers, ce dont notre balance touristique fait en ce moment les frais.



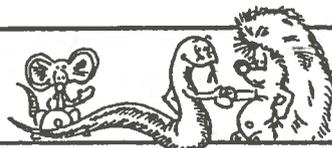
Dans l'hypothèse où une solution satisfaisante pour la voiture "propre" resterait bloquée par l'obstruction de ce constructeur, la FFSPN pourrait proposer aux autres grandes organisations d'environnement de la CEE, aux organisations de consommateurs, et aux associations d'usagers des transports, un éventuel boycott de Peugeot sur le plan européen.

(1) Le groupe PSA (Peugeot) qui dès le 20 Juillet publiant un communiqué "se félicitant de voir le gouvernement français renoncer à s'associer aux ministres de l'Environnement de la CEE qui voulaient fixer une deuxième étape de normes de pollution des voitures de petite cylindrée" et de voir "abandonné le principe d'une troisième étape de sévèrisation (normes plus contraignantes)... alors qu'entre

chaque étape, des délais de préavis ne sauraient être inférieurs à 5 ans ". En somme, la firme PSA félicite le gouvernement français d'avoir remis à plus tard les décisions urgentes contre la pollution de l'air et les pluies acides.

(texte du communiqué de presse diffusé le 25 Juillet 1988).

FAUNE



"MEMOIRES D'ELEPHANTS " ENTRETIENS AVEC PIERRE PFEFFER

Les Samedis 18, 25 Juin - 2, 9, 16, et 23 Juillet Marie-Hélène BACONNET accueille dans "Fréquence Buissonnière" sur France Culture Pierre PFEFFER pour une série d'entretiens intitulés "Mémoires d'éléphants".

Des entretiens qui sont autant de cris d'alarme. Pierre PFEFFER, directeur de recherches au CNRS, consacre sa vie à défendre les éléphants d'Afrique, menacés d'extermination par la mode de l'ivoire.

Marie-Hélène BACONNET a décidé de s'associer à la campagne qu'il a lancée avec la Société Nationale pour la Protection de la Nature (S.N.P.N.).

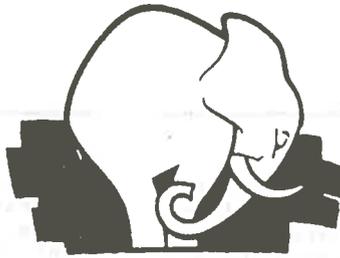
Objectif : au moment où l'approche de l'été va faire resurgir des tiroirs bracelets, colliers et boucles d'oreilles en ivoire, où la mode va inciter les femmes à en acquérir, convaincre les auditeurs et surtout les auditrices de FRANCE CULTURE de renoncer à acheter et même à porter des bijoux en ivoire.

Cet acte qui ne devrait entraîner qu'une frustration relativement bénigne est un premier geste en faveur du plus grand et du plus intelligent des mammifères. Un formulaire d'engagement personnel et public est joint. Il suffit de dégraffer la Lettre du Hérisson, de le remplir et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

Contacts éléphants :

FRANCE CULTURE
"Fréquence Buissonnière"
Marie-Hélène BACONNET
Pièce 6121
116 Av. Kennedy
75016 PARIS
Tél. 42.30.36.45.

S.N.P.N.
"Amnistie pour les éléphants"
57, Rue Cuvier
75005 PARIS
Tél. 47.07.31.95.



AMNISTIE POUR LES ÉLÉPHANTS

SNPN - 57, rue Cuvier 75005 Paris - Tél. 47.07.31.95

**Nous n'étions pas là pour sauver les mammouths,
mais nous pouvons encore sauver les éléphants.**

Depuis 1971, plus de 100.000 éléphants sont abattus chaque année pour satisfaire à la mode de l'ivoire. A ce rythme, l'espèce aura disparu d'ici 4 à 5 ans à l'état sauvage.

L'Afrique et le monde auront perdu un élément irremplaçable de leur patrimoine et nous serons tous responsables de l'anéantissement du plus grand et du plus étonnant des animaux terrestres.

Conscients de ce pillage de leurs ressources, presque tous les Etats africains ont interdit la chasse à l'éléphant, mais la demande croissante d'ivoire des pays d'Extrême-Orient, d'Europe et d'Amérique, entretient un braconnage et des filières d'exportation incontrôlables. Seul un arrêt total de ce commerce pourra stopper ce massacre et permettre aux éléphants de reconstituer leurs effectifs.

La Société nationale de protection de la nature s'adresse :

- Aux chefs d'Etat et gouvernements de la Communauté Européenne pour qu'ils mettent fin, dans les plus brefs délais, à l'importation et au transit de l'ivoire sous toutes ses formes ; pour qu'ils interviennent énergiquement auprès de tous leurs partenaires commerciaux, notamment d'Asie, afin qu'ils prennent les mêmes mesures.

- Aux Etats et organismes signataires de la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées (CITES) pour que l'éléphant d'Afrique soit, comme l'est déjà celui d'Asie, classé en annexe I de la Convention : espèces dont le commerce international est interdit, sauf accord de la CITES, mais dont l'exploitation au niveau des pays détenteurs reste possible.

Je participe à la campagne "Amnistie pour les éléphants" de la Société nationale de protection de la nature et m'engage à ne pas acheter d'objets ou de bijoux en ivoire :

Nom : Adresse Signature :

A retourner à : S.N.P.N.- Eléphants, BP 405, 75221 Paris Cedex 05.

14

ELECTROCUTION DE VAUTOURS ; E.D.F, CONDAMNE LA NATURE AU PYLONE ELECTRIQUE

COMMUNIQUÉ DU FIR ET DE LA LPO

Dans toute la France et même dans le monde entier, on célèbre la réussite exceptionnelle du retour des vautours dans les Cévennes; sept ans après les libérations des premiers oiseaux dans les gorges du Tarn et de la Jonte et, grâce aux soins vigilants du Fonds d'Intervention pour les Rapaces et du Parc National des Cévennes, 70 vautours fauves vivent et se reproduisent avec succès dans leur nouvel univers.

Une région entière découvre la beauté de ces grands rapaces et la place qu'ils occupent à nouveau sur les Causses.

Toutes les menaces qui avaient fait disparaître ces oiseaux semblaient conjurées : ni le poison ni le fusil n'ont tué un seul de ces vautours et il faut rendre hommage aux chasseurs d'Aveyron et de Lozère d'avoir respecté ces rapaces en oubliant les vieux préjugés.

Or, dant ce concert de bonnes nouvelles, une ombre de taille plane et s'agrandit : coup sur coup, depuis un mois, 2 vautours, tous les deux nés en 1987, viennent de mourir électrocutés, et en faisant les comptes, les gardes du FIR et du PNC doivent hélas constater qu'E.D.F représente la seule menace grave pour l'avenir des vautours,

Dans les Causses, depuis 7 ans, plus de la moitié des vautours perdus pour la nature sont morts électrocutés (soit 8 depuis 1981). A ces 8 vautours, il faudrait ajouter pour cette seule région et en 2 ans, 4 hiboux grands-ducs et 2 aigles royaux (espèce très rare et menacée elle aussi avec seulement 6 couples dans les Grands Causses...). La seule erreur de ces oiseaux est d'avoir choisi un pylône électrique pour perchoir

Mais attention, qu'E.D.F ne vienne pas nous dire que ces accidents sont inéluctables..., qu'il faut choisir entre progrès et vautours....

Tous les responsables d'aménagement pour la nature savent qu'il y a des emplacements où il ne faut pas faire passer les lignes à haute et moyenne tension et surtout qu'il y a des types de poteaux à proscrire absolument. Ces poteaux qui tuent systématiquement tout oiseau d'une taille supérieure à celle d'un pigeon, ce sont justement ceux qu'E.D.F installe massivement en ce moment même sur tout le territoire français.

Des compagnies électriques dans certains pays comme les USA financent des projets de réintroduction des rapaces en aménageant des pylônes en nichoirs et surtout en les rendant inoffensifs. En France, E.D.F, généralise l'emploi de pylônes assassins et compromet l'avenir de tous nos grands oiseaux voiliers : vautours, aigles mais aussi grues et surtout cicognes blanches dont les derniers couples périssent aussi sur la "chaise électrique".

Tous ces oiseaux bénéficient d'un statut légal de protection absolue et quiconque touche à un seul brin de leur duvet doit subir les foudres des tribunaux... E.D.F jouit-il là encore du privilège de braver les lois et de massacrer impunément des espèces rares et protégées ?

8 vautours manquent à l'appel dans le ciel des Causses. Leurs silhouettes animaient ces fantastiques paysages non seulement d'une beauté retrouvée mais de l'espoir du retour de la vie.

Faudra-t-il que les vautours disparaissent à nouveau des gorges du Tarn pour qu'E.D.F daigne se pencher sur ce problème très grave ?



LACHERS DE BUSES ET DE VIPERES, ELLE COURT,
ELLE COURT LA RUMEUR ...

Les rumeurs de lâchers de buses et de vipères font l'objet d'une recherche dirigée par Mlle L. BODSON, M. J. LESCURE et M. R. PUJOL au Laboratoire d'ethnoscience du Muséum National d'Histoire Naturelle, dans le cadre de la commission d'ethnoherpétologie, avec la collaboration du Fonds d'Intervention pour les Rapaces. Depuis une dizaine d'années ces rumeurs sont apparues dans diverses régions de France, ce qui suppose plusieurs foyers d'origine. des vipères seraient par exemple, lâchées par hélicoptère pour nourrir des rapaces trop nombreux, etc...

Tour à tour sont mis en cause le Ministère de l'Environnement, les laboratoires pharmaceutiques et bien sûr les naturalistes. Notre but est de constituer un dossier le plus exhaustif possible sur ce genre de rumeurs en France, leurs fondements, leurs motivations profondes et leurs conséquences. Aidez-nous à clarifier le problème qui nuit aux actions de protection de la faune sauvage, en répondant au questionnaire ci-joint. Merci à tous de votre collaboration.

QUESTIONNAIRE

1. Indiquez votre lieu de résidence où d'observation.
2. Avez-vous entendu parler de rumeurs concernant des lâchers de vipères ou de buses dans votre région ?
Si oui, précisez le plus exactement possible :
 - l'époque
 - leur fréquence d'apparition
3. Les vipères et les buses sont-elles :
 - abondantes - fréquentes - rares dans votre région ?
4. Selon la rumeur, qui lâcherait de tels animaux ? Pourquoi ?
5. Quel(s) évènement(s) a t-il pu, selon vous, déclencher ce type de rumeurs ?
6. Des animaux ont-ils été réintroduits dans votre région ?
Si oui, lesquels ?
Par quel organisme ?
Comment ?
7. Connaissez-vous des rumeurs évoquant d'autres lâchers d'animaux ?
8. La presse locale s'est-elle fait l'écho de ces rumeurs ? Ou a t-elle publié des démentis ?
9. Nous recherchons tout document (coupure de presse, document administratif, etc ...) susceptible de nous aider dans cette étude; toute personne désirant apporter un témoignage sur ce sujet est priée de nous laisser ces coordonnées.

Ecrire à :

Société Herpétologique de France
Université de Paris VII
Laboratoire d'Anatomie comparée
A l'attention de Monsieur Jean LESCURE
2 place Jussieu 75251 PARIS CEDEX 05



POLLUTION SALINE DU RHIN

LES REJETS DE CHLORURES DANS LE BASSIN DE LA MOSELLE

L'Association de Sauvegarde des Vallées et de prévention des Pollutions (ASVPP) communique :

La pollution du Rhin a fait l'objet d'une des Conventions de Bonn du 3 décembre 1976 (publiée en France par décret n°85-969 du 11 Septembre 1955) après avoir été ratifiée par la loi n°83-983 du 16 Novembre 1983).

La protection du Rhin contre la pollution par les chlorures a notamment pour objet l'amélioration de la qualité des eaux du Rhin de sorte que la teneur de 200 mg/l d'ions-chlore ne soit pas dépassée à la frontière Germano-néerlandaise. Objectif atteint ou en voie de l'être dès l'année 1986.

Cependant le bassin du Rhin recèle un problème plus grave, celui de la pollution saline de la Moselle et de la Meurthe où les teneurs en ions-chlore dépassent fréquemment 500 mg/l à Hauconcourt (près de la frontière franco-luxembourgeoise) et dépassent parfois 600 mg/l à Millery (Meurthe et Moselle).

Les rejets dans le bassin de la Moselle, en territoire français proviennent principalement des sources suivantes (surtout les deux premières).

RHONE POULENC
Laneuville devant Nancy (Meurthe et Moselle)
Soudière

SOLVAY - Dombasle (Meurthe et Moselle)
Soudière

COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET SALINES DE L'EST
Varangeville (Meurthe et Moselle)
Salines

Site de l'ancienne usine "PRODUITS CHIMIQUES UGINE KUHLMAN" - Dieuze (Moselle)
Ancienne usine de produits chimiques

HOULLERES DU BASSIN DE LORRAINE
Site du secteur de Carling (Moselle)
Mines de charbon

Les rejets venant pour la France du Bassin de la Moselle ne doivent pas dépasser la valeur moyenne de 38 kg/s ; cette valeur moyenne doit s'entendre comme une charge moyenne annuelle (annexe 11 de la Convention, note 4). Les limitations auxquelles elle fait référence doivent s'entendre de manière impérative pour une année civile.

Certains rejets ont été limités par arrêtés du 15 Mars 1974 et du 26 Décembre 1979.

Pour SOLVAY : à 16,85 kg/s et 12,23 kg/s à compter du 1.1.83;
pour RHONE POULENC : à 14,15 kg/s et 10,27 kg/s à compter du 1.1.83

Des arrêtés du 29 juillet 1983, dont l'ASVPP a demandé l'annulation devant les juridictions compétentes, ont mis à l'obligation de réduction qui n'avait d'ailleurs pas été respectée entre le 1er janvier 1983 et le 29 juillet 1983 et rétabli le niveau de rejets antérieurs, soit pour SOLVAY : 16,85 kg/s soit 531 000 tonnes/an en moyenne annuelle ; pour RHONE-POULENC : 14,15 kg/s soit 446 000 tonnes/an également en moyenne annuelle.

Par ailleurs, la Compagnie des Salines du Midi et Salines de l'Est a des rejets réglementés par arrêté à 2 kg/s ; cette société rejette environ 0,5 kg/s.

Les anciennes usines Produits Chimiques UGINE Kuhlman ont un rejet inférieur à 1 kg/s.

Les Houillères du Bassin de Lorraine ont un rejet qui est souvent proche de 2 kg/s et qui ne semble pas réglementé. Leurs arrêtés de rejet ne mentionnent pas de pollution par les chlorures.

Au cours de l'année 1986, les rejets en chlorures ont augmenté très fortement en novembre et décembre 1986 ; sans doute l'hydraulicité de la Moselle sera-t-elle invoquée par les industriels ; on ne peut cependant s'empêcher de faire un rapprochement avec le déplacement que fit au mois d'octobre 1986 aux Pays-Bas le Premier Ministre français Jacques CHIRAC pour convaincre son homologue néerlandais M. Rudd LUBBERS, des efforts français pour respecter les dispositions de la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures.

Il résulte des données qui précèdent que, en 1986, les rejets de chlorure sur le territoire français, ont dépassé - pour les soudières - ; les limites posées par les arrêtés du préfet de Meurthe et Moselle du 29 juillet 1983, malgré leur imprécision (ces arrêtés parlent de chlorures "destinés à être rejetés"), mais l'économie générale de ce texte ne peut s'entendre que comme reposant sur des rejets moyens annuels, terme qui se retrouve également dans la Convention de Bonn précitée (annexe 11, note 4). Aucun procès-verbal d'infraction n'a été dressé à notre connaissance.

L'Administration française (Préfecture de Meurthe et Moselle, inspection des installations classées) a fait bénéficier les industriels d'une interprétation des arrêtés préfectoraux suivant laquelle il pourrait y avoir une compensation interannuelle, ce qui n'est pas conforme à la lettre de ces textes qui ne citent que des valeurs annuelles, ce qui est opposé à la rédaction de la Convention de Bonn qui stipule explicitement la notion de valeur moyenne annuelle, et surtout n'est pas conforme à l'intérêt de la protection de l'environnement, mais semblerait plutôt soutenir l'intérêt des soudières de Lorraine (SOLVAY et RHONE-POULENC).

Par ailleurs, l'ensemble des rejets situés en territoire français dépasse la valeur de 38 kg/s fixée par la Convention de Bonn.

POURQUOI TU TOUSSES ?

A titre d'exemple, voici le bulletin d'information relatif à la pollution atmosphérique, publié chaque jour en bonne place dans le Journal de Genève, au même rang que le bulletin météorologique.

● Bulletin de pollution de l'air (22 mai, de 0 à 24 h.)

	Dioxyde de soufre (chauffages)	Dioxyde d'azote (moteurs)
	(microgrammes/mètre cube)	
Qual Wilson	—	—
Ile	—	—
Ste-Clotilde	8	39
Normes suisses*		
a) moyennes annuelles à ne pas dépasser	30	30
b) moyennes journalières à ne dépasser qu'un jour par an	100	80

* Les cantons ont jusqu'à 1991 pour les faire respecter.
Pour plus de renseignements, tél. 812 112.
Source: Service cantonal d'écotoxicologie.

Pourquoi pas chez nous ?

D'autant plus que d'autres pays le font déjà (U.S.A. (Los-Angeles)- JAPON) depuis longtemps.

Les récentes pollutions industrielles que nous avons connues en France (Nantes-Lyon) auraient dû être mieux connues du grand public par ce genre d'information régulière.



AMENAGEMENT

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES RIVIERES ;

Dans le cadre de la politique actuelle du Secrétariat d'Etat à l'Environnement en matière d'aménagements de rivières, 2 journées d'études nationales se dérouleront à Coulommiers, en Seine et Marne, les 10 et 11 octobre 1988.

Ces journées s'adresseront tout particulièrement aux élus et aux maîtres d'ouvrages de ces aménagements.

Elles sont organisées par l'Agence de Bassin Seine Normandie avec le concours de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement d'Ile de France, sous le patronage du Secrétariat d'Etat à l'Environnement.

Les maîtres d'ouvrage des aménagements de rivières (élus locaux, présidents d'associations) sont confrontés à des difficultés d'ordre technique, juridique, administratif et financier.

Il a paru utile, pour les aider à assumer ces responsabilités, de faire connaître l'expérience acquise en ce domaine par des élus et des techniciens, en se fondant sur un cas concret, celui du bassin du Grand Morin.

Ce cas a été retenu car il est l'objet de travaux d'aménagement et d'entretien ; il permet de présenter un éventail assez large de techniques (restauration de rivière, vannage automatique, aménagement de passes mixtes canoës-poisons, épis, diverses protections de berges,...).

Il est aussi un exemple de mise en oeuvre concrète de programme pluriannuel d'entretien régulier avec la participation des gardes-rivières de l'équipe départementale d'assistance technique à l'entretien des rivières de Seine et Marne.

Les deux journées d'études comprendront des exposés d'élus et de techniciens et une demi-journée de visite de terrain.

Si vous souhaitez participer à cette session d'étude, demandez-nous (FFSPN) le programme ainsi que la fiche d'inscription.

Nota Bene : cette fiche devra être retournée avant le 10 septembre à : Association de Défense et de Promotion du Bassin du Grand Morin - Mairie - 77120 COULOMMIERS

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Mme BOUCHERON - Ministère de l'Environnement
Tél. 16.1.47.58.12.12- poste 24.04 Paris

Mlle QUEGUINER - DRAE 1F à PARIS
Tél. 16.1.45.03.91.92

UN DOSSIER "TALUS-REFUGES"

L'apport du Botaniste à l'AG a été modeste mais apprécié : prix gentiane, motions...

Je vous invite à demander à "Jean-Claude JACOB - 41, Rue Kléber - 68800 THANN", le dossier : "Les accotements routiers: gestion adaptée pour un espace-refuge".

Les motions et prix gentiane ne serviront que si chaque association, avec le dossier du Conservatoire des Sites Alsaciens, négocie mois après mois avec DDE et DRE.

Bon courage

Pierre GUY



APPEL POUR LA DEFENSE DU MARCADAU

Encore une pétition, mais en dehors des périodes électorales, c'est aussi une bonne façon de nous faire entendre. Alors ne soyez pas avare de votre autographe. Merci d'avance d'en mettre copie à la FFSEW.

GRAVES MENACES SUR LE MARCADAU

Dans notre livraison de mars 1988 (R.P. n° 41 p. 14) les sections Pyrénéennes du C.A.F. appelaient l'attention de tous sur le projet d'aménagement du secteur géographique du Pônd'Espagne et de la vallée du Marcadau, en plein Parc National des Pyrénées Occidentales.

C'est ainsi que plusieurs de nos membres dont M. Roger Bayor, de Bordeaux, nous ont signalé l'exposition à la mairie de Caulerets d'un projet de transport collectif, au débit de 300 personnes à l'heure, et de l'aménagement d'une piste

de fond de 3,50 mètres (sic) de large jusqu'au refuge Vallon.

La section du Sud-Ouest et la F.F.M. invitent instamment tous les amoureux du Marcadau à se mobiliser d'urgence pour s'opposer à une telle réalisation qui frapperait de plein fouet ce site classé et incomparable, le vouant à une dégradation certaine.

Empressez-vous pour commencer de signer la pétition ci-après et de la retourner à la section du Sud-Ouest : Section du Sud-Ouest, 4, Impasse des Minimes, 33000 Bordeaux.

C.A.F. - F.F.M.

SAUVONS
LE MARCADAU !

De graves menaces pèsent à nouveau sur la vallée du Marcadau, à propos de laquelle Robert Ollivier écrit : "Il n'existe guère, dans les Pyrénées, de site plus charmant, plus harmonieusement dessiné..."

Une exposition à la mairie de Caulerets fait état d'un projet de transport collectif au plateau du Cayan avec un débit de 300 personnes à l'heure, et surtout d'une nouvelle piste de ski de fond de 3,50 mètres de large jusqu'au refuge VALLON avec une "amélioration des abords et de l'accueil du refuge" (1).

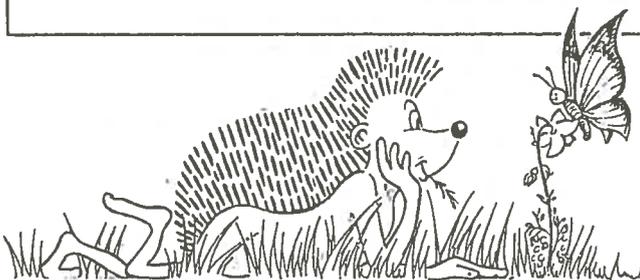
On en prévoit les conséquences qu'une telle entreprise ne manquerait pas de susciter. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, CE SERAIT LE MASSACRE IRRÉMÉDIABLE DU MARCADAU.

Aussi, les soussignés sont-ils formellement opposés à cette réalisation dans un site en plein cœur du parc national et qui de plus, est un site classé.

Nom.....

Adresse.....

Signature



ERRATA

Une erreur s'est insidieusement glissée dans l'article "l'Espace rural dans l'impasse" (P.20-21) de la Lettre du Hérisson N° 87 du 15 Avril dernier.

Aussi, nous vous remercions le dernier paragraphe de cet article.

"Ce type de développement a multiplié les impasses"

Sous un tel éclairage, quel avenir se profile pour la Franche-Comté ? Actuellement, les 11 500 producteurs de lait francs-comtois produisent 1,1 million de tonnes de lait tous les ans, ce qui correspond à 4% de la production nationale. Certaines prévisions envisagent la disparition de 60 % de ces producteurs d'ici 15 ans, alors que la relève est encore possible d'un point de vue démographique et que les petites et moyennes exploitations laitières de Franche-Comté sont celles qui permettent la meilleure valorisation du lait (qualité, coût de production, autonomie, respect de l'environnement). Si dans notre région, dont le taux de boisement est de 42 % sur l'ensemble des 3 départements, le schéma productiviste était maintenu en agriculture, une transformation radicale du paysage s'en suivrait provoquant la disparition d'un tissu rural vivant et un afflux de chômeurs supplémentaires aux portes de l'A.N.P.E.

A tous ces problèmes, des solutions porteuses d'avenir et d'espoir existent. Ils ne trouveront de solutions acceptables que dans une articulation réfléchie entre leurs aspects locaux et mondiaux. C'est pour y réfléchir et susciter un débat que des associations et des syndicats ont engagé une réflexion commune. Pour eux, le désert vert, composé d'un océan de friches et de forêts; est inacceptable. Il vide les campagnes des hommes qui les font vivre, impose un usage intensif de produits chimiques dépréciant la qualité des terres, de l'eau, de l'atmosphère et des aliments, maintient les pays pauvres dans la dépendance alimentaire des pays excédentaires, tout en leur ôtant les moyens de leur auto-développement."

Signataires :

- * Confédération Paysanne du Doubs
- * Forestiers C.F.D.T. de Franche-Comté
- * Fédération de protection de la Nature du Doubs (F.P.N.E.D.)
- * Comité Catholique contre la faim et pour le développement (C.C.F.D.)
- * Mouvement rural de la Jeunesse Chrétienne (M.R.J.C.)
- * Frères des Hommes Besançon.

DÉPRISE AGRICOLE EN SUEDE

Des champs ou des sapins ?

Le problème de la déprise agricole et de ses conséquences sur l'environnement se pose aussi de façon aiguë en Suède. L'excédent de production céréalière représente actuellement 300 à 500 000 hectares et devrait atteindre 1 million d'hectares à la fin du siècle. On peut dès à présent constater que les incitations à la mise en friches se traduisent par de grandes plantations de sapins qui entraînent la disparition des paysages façonnés par l'activité agricole et la banalisation de la faune et de la flore. La Société Suédoise de protection de la nature réclame une politique agricole orientée vers le long terme, privilégiant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; elle demande également que les mises en friches aient lieu là où se produisent les surplus agricoles, à savoir dans les grandes plaines cultivées, et non pas dans les parties isolées et forestières du pays.

Traduit du suédois par J.P. FERRAND
Revue SVERIGES NATUR n°1/1988

Il n'y a pas que chez nous....

HUMEUR



PRIME TIME* IS MONEY !

Extrait des Actes des premières "Assises du mécénat social et humanitaire" organisées par l'Association pour le Développement de la Recherche de Fonds. Voici quelques positions prises par certaines associations qui revendiquent soit un accès gratuit aux médias soit l'obligation de payer le prix fort. A vous de juger.

"... Proposition N°9 :

Etude de la possibilité d'obtention d'un tarif réservé aux oeuvres d'intérêt général pour les publicités télévisées (jusqu'à 65% de réduction) et modification de l'article 15 du Code de la Publicité Télévisée qui interdit les appels directs de dons.

M. Philippe POIRET Président du WWF :

"Je ne suis pas favorable à cette proposition. Les directeurs de chaîne sont francs avec nous : ils écarteront les campagnes de l'Etat et des associations des heures de grande écoute, surtout si elles bénéficient d'un tarif réduit."

Major Jacques PIERQUIN, Directeur du développement de l'Armée du Salut :

"Comme M. POIRET, je ne suis pas d'accord pour payer les chaînes au tarif réduit, mais pour d'autres raisons. Nous, les associations, nous créons l'événement, et sans nous la France ne pourrait pas vivre. Il n'est donc pas question d'une réduction, mais de l'accès gratuit aux médias. M. POIRET a parlé des forêts menacées. J'indique que l'Armée du Salut, avec les pèlerins d'Emmaüs, a mis sur pied des opérations de récupération du papier et d'autres matières, comme le verre, et ce dans un but humanitaire. Nous faisons travailler ainsi 2 000 personnes. Voilà la voie à suivre, voilà ce dont les médias doivent parler !"

M. Philippe POIRET, Président du WWF :

"Soit. Quand nous faisons l'information, nous avons naturellement un accès gratuit aux médias. Je pense à Greenpeace qui a su profiter admirablement de certains événements, avec, il est vrai, l'aide de l'Etat français. Mais quand nous voulons passer un spot, payons le prix fort...!"

Nous autres de la FFSPN, sommes restés rêveurs devant de telles prises de position ...

* heure de grande écoute (radio et télévision) donc, au tarif publicitaire le plus cher !

PUBLICATIONS



UNE FICHE :

La Gazette des Terriers n°30 (Eté 1988) vient de publier une fiche protection nature

Cette fiche donne toute les bonnes adresses pour conseiller les personnes qui trouveraient un oiseau blessé ou mort.

Tous les ans, de nombreux oiseaux sont ainsi sauvés. Soyez, vous aussi, informés pour aider la faune sauvage en difficulté.

- A qui s'adresser ?
- Que peut-on faire ?
- Peut-on aider un oisillon tombé du nid ?
- Une espèce protégée retrouvée morte !
Qui avertir ?

La Gazette des Terriers n°30 vous donnera tous ces renseignements.

Pour l'obtenir, 2 solutions :

- le numéro 30 contre un chèque de 15,00 F à l'ordre du C1N envoyé à la Gazette Boul-
aux-Bois- 08240 BUZANCY

Ou mieux encore ,

- l'abonnement pour l'année 1988 (4 numéros) au prix dérisoire de 55,00 F qui permettra de recevoir également le n°31 avec la 2e partie de la faune sauvage en difficulté : que faire ?
 - * mammifères, reptiles.

LE LOUP EN FRANCE ?

Une brochure gratuite éditée par l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS).

Des loups subsistent encore de par le monde. Quelle est leur répartition géographique en Europe, en Asie, en Amérique? Le problème des enfants-loups, la lycanthropie et les loups-garous, le comportement des loups en liberté. Comment contrôler ces prédateurs et les problèmes liés à leur réintroduction ? Le loup est-il déjà de retour en France ?

Tous ces sujets ont été traités dans une brochure de 28 pages illustrées, réalisée et diffusée par l'ASPAS. Pour se la procurer écrire à :

ASPAS DIFFUSION
BP 34
26270 LORIOL

en joignant 10 F en timbres (ou chèque à l'ordre de l'ASPAS) pour les frais d'emballage et d'expédition.

Ne pas oublier NOM et ADRESSE COMPLETE.
Réponse assurée .



PARMI LES NOMBREUSES REVUES D'ASSOCIATIONS RECUES RECEMMENT A LA FEDERATION, IL FAUT NOTER:

- "La Lettre d'information du Conservatoire des Sites Lorrains" (n° 9 Printemps 1988)
Tél. (16) 87.07.65.61

. le patrimoine naturel dans les Hautes Vosges

- La "Genette" (n°38 - Mai/Juin 1988)

(Société de Protection de la Nature de la Région Midi-Pyrénées)- Tél. (16) 61.25.57.12

. dossier sur la politique agricole commune
. le problème de la protection des tourbières dans le Tarn et l'Aveyron.

- "Rhône-Nature" (n°89- Juin 1988)
(Frapna Rhône) tél. (16) 78.28.48.84

. dossier sur l'irradiation des aliments
. le coin du naturaliste : les rats
. connaissance d'un site : les Monts d'Or

- "Le Courrier des épines drômoises" (n°25- Juin 1988)- (Frapna Drôme)
Tél. (16) 75.42.43.65

. dossier : à la découverte de la Drôme

- "Le courrier du Hérisson" (n°79 - Juin 1988)
(Frapna Isère) Tél. (16) 76.42.64.08

. dossier sur les achats de terrains : protéger la nature par la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage des terrains.

- "Le Chou farci" (n°27 - Av./Mai/Juin 1988)
(Espaces et Recherches) tél. (16) 73.90.04.30

. Mimologismes et chants d'oiseaux

- "Les Naturalistes Orléanais"
(Association des naturalistes orléanais et de la Loire Moyenne) tél. (16) 38.42.08.16

. n°5 Mai 1988
dossier sur les libellules

.n°6 - Juin 1988
dossier enquête rage (1ère partie)

Chez nos voisins belges:

- "l'Effraie" (n°43 du 1.6.88)
(Connaissance et Protection de la Nature de Bruxelles- A.S.B.L., rue Louis Lumière 17-1190 Bruxelles) tél. 19.377.90.97

. loi du 14 Août relative à la protection et au bien-être des animaux

- "Panda" (n°33- juin 1988) -
(WWF France) tél. (16) 1.39.50.75.14

. dossier : la Méditerranée
. aidez le WWF à sauver les phoques

ET AUSSI

- "La FFSPN" par Pierre DELACROIX, président de la FFSPN

Cet article présente les principaux aspects de la FFSPN et de ses actions actuelles.

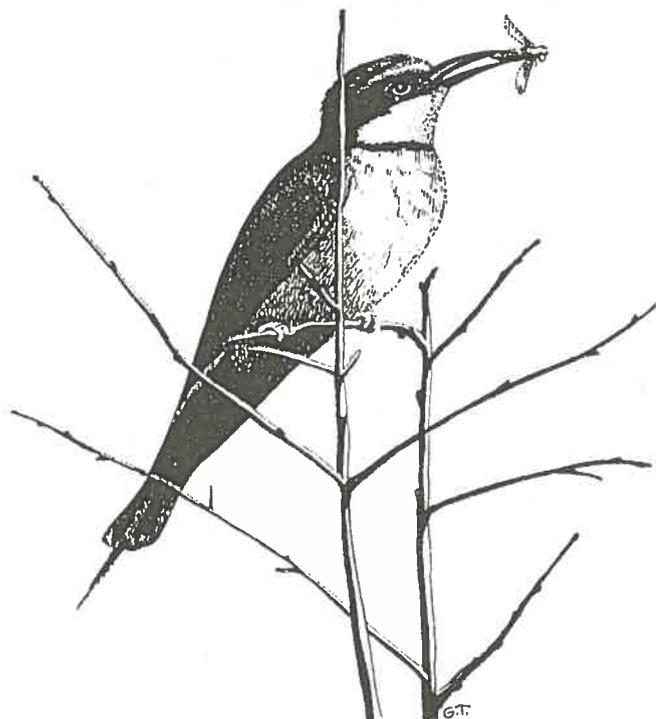
. un mouvement associatif enraciné dans la réalité française
. La FFSPN aujourd'hui : associations nationales et régionales
. l'action de la FFSPN
. la FFSPN et l'Administration.

Revue "Administration" n°139 du 15.04.88

Cet article est disponible à la FFSPN, 57, rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05 contre 7 timbres à 2,20 F , il vous sera envoyé sur demande.

ACTES
COLLOQUE D'ORNITHOLOGIE
MÉDITERRANÉENNE

Montpellier 30 novembre - 2 décembre 1985



ORGANISÉ PAR LE GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LES VERTÉBRÉS
ÉDITÉ SOUS L'ÉGIDE DE LA SOCIÉTÉ ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE

"Les Actes du colloque d'ornithologie méditerranéenne (330p.)"

qui s'est tenu à Montpellier en Novembre-Décembre 1985, sont en vente au G.R.I.V.E. (Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés) au prix de 70 F.

Ce document a bénéficié de l'aide de la S.O.F. (Société Ornithologique de France) pour l'impression. la plupart des articles contenus dans ces Actes étant parus en 1987 dans "l'Oiseau" et la "Revue Française d'Ornithologie".

Egalement disponible au G.R.I.V.E.. au prix de 30 F "l'Atlas de Distribution des Reptiles et Amphibiens du Languedoc-Roussillon" (114 pages).

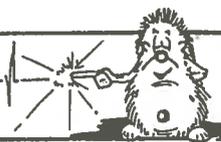
Cet outil indispensable pour découvrir ou mieux connaître cette faune particulière nous emmène dans l'une des plus riches régions de France en reptiles et en amphibiens.

Il a été réalisé par Marc CHEYLAN et Philippe GENIEZ (de l'EPHE et du GRIVE).

Contact :

G.R.I.V.E.
BP 41-22
34091 MONTPELLIER CEDEX
Tél. : (16) 67.79.10.43.

MEDIA



POUR LES BEAUX YEUX DU CRAPAUD

FILM 16 MM GRAND PUBLIC, 28 MN

La nuit, à pleine vitesse, qui se préoccuperait de quelques taches claires sur la route ? Personne en fait, ne soupçonne l'importance des dégâts causés aux batraciens par le trafic routier.

Pourtant, divers systèmes de protection permettent de concilier les besoins du trafic routier et les déplacements des batraciens ...

Un film de l'Atelier Central de l'Environnement, du Service d'Etude Technique des Routes et Autoroutes de Cofiroute.

Conception et réalisation : Philippe HENRY

Contact :

Philippe HENRI
Le Haut de la Quenaudière
CHOUSI-SUR-CISSE
41150 ONZAIN
Tél. 54.20.40.34.



MANIFESTATIONS

JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT

Organisées par le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement (PIREN) du CNRS, ces journées présenteront l'état des recherches menées en France dans le domaine de l'environnement et expliqueront à un public, composé notamment de responsables politiques, administratifs et économiques, de journalistes scientifiques, de chercheurs... l'intérêt de leurs applications.

Ces journées de conférences-débats auront lieu au Palais des Congrès à Paris, le 30 Novembre et le 1er Décembre 1988, sur les thèmes suivants :

- l'environnement littoral
- le droit et l'environnement.

Renseignements :

PIREN (CNRS)
Mme TALRICH
15, Quai Anatole France
75700 PARIS
Tél. 45.55.92.25.

Attention : la date limite des inscriptions est fixée au 15 Septembre 1988.

"LE MONDE QUE NOUS CHOISSONS"

PLATE-FORME EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS

Organisée par l'association belge A.R.C., cette plate-forme européenne réunira de nombreuses associations couvrant tous les domaines (coopération et développement, relations interculturelles, paix, société, environnement et technologies appropriées, communication, médecine, habitat, éducation, art ...) et seront regroupées en villages.

Stands, expositions, conférences, Colloque d'Innovations Sociales, Forum Européen d'Education et de Paix, tels seront les différents axes de cette grande manifestation qui se déroulera au Heysel, Parc des expositions de Bruxelles, les 23, 24 et 25 Septembre prochains.

Si vous souhaitez y participer, sachez que les organisateurs offrent des conditions de prix favorables :

- tout participant paye à l'inscription un droit de dossier de 1 500 FB,
- un espace "sûr" de 9 m² est offert aux associations sans but lucratif, au prix de 2 500 FB (+ 1 500 FB droit de dossier) hors TVA 6% .

Cette formule donne accès à une "partie" de stand aménagé ; elle comprend 2m de paroi disponible, 1 table (120 cm X 70 cm), 1 chaise, 1 enseigne au nom de l'exposant, un spot + consommation électrique, sans extension possible.

- En outre, les organisateurs ont tenu à ce que l'argent ne soit un obstacle pour personne : il existe un Fonds d'aide aux exposants, accessible aux non-commerciaux.

Pour tout renseignement :

A.S.B.L. L'ARC
4, Chaussée de Waterloo
B-1640 Rhode St-Genèse
BELGIQUE
Tél. 32/2/358.45.51.

3 VENDREDIS AU BORD DE L'EAU

Aménagement de rivières en milieu urbain

Le Groupe de Recherches Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (G.R.A.l.E.), l'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement Local (l.N.D.E.L.) et l'Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, organisent trois journées à l'intention des élus, techniciens, membres d'associations, confrontés à des problèmes d'aménagement de cours d'eau en milieu urbain.

Avec la participation du Plan Urbain, du Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports et de l'Atelier Central du Ministère de l'Environnement ils se proposent de montrer comment les villes peuvent à la fois mettre en valeur ce patrimoine et apporter des solutions durables à des problèmes de crue ou de pollution.

16 septembre 1988: Annecy, Cran - Gevrier
23 septembre 1988: Annemasse, Genève
30 septembre 1988: Bourg-en-Bresse

Pour tous renseignements, contacter:

Alain LALO
Tél. 78.94.83.68

Secrétariat du G.R.A.l.E.
Bât. 304 INSA
69621 VILLEURBANNE CEDEX



FORMATION

LE MOUVEMENT ECOLOGIQUE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

D'où vient-elle, cette différence entre la place que tient l'écologie dans les sociétés allemande et française ? Telle est la question centrale autour de laquelle tournera une rencontre franco-allemande du 27 août au 4 septembre 88 dans la région Auvergne. Ce séjour organisé par l'association "PEUPLE ET CULTURE" permettra à travers des visites, des interventions, des discussions, des jeux, la vie commune dans l'espace d'une semaine, de mieux connaître la réalité et les particularités du milieu écologique en France.

Pour la participation au stage, il n'est pas nécessaire de parler allemand.

Pour des renseignements supplémentaires, s'adresser à l'association

PEUPLE ET CULTURE PUY DE DOME
3, rue Gaultier de Biauzat
63000 CLERMONT FERRAND
Tél. 73.36.05.36

ECOLOGIE EN VILLE

Vous souhaitez mettre en valeur un site naturel ou culturel, réaliser un itinéraire de découverte en ville, conduire des animations en relation avec un sentier éducatif.

L'ATELIER PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT URBAIN (APIEU) de Besançon vous propose une session de formation au cours de laquelle vous pourrez acquérir des éléments de méthode théoriques et pratiques concernant la conception et l'utilisation pédagogique d'un sentier de découverte en milieu urbain.

Des séances de travail sur le terrain, des ateliers de synthèse, des exposés, des projections.. sont au programme de ce stage qui se déroulera à l'APIEU de Besançon du lundi 3 au vendredi 7 octobre 1988.

Le coût du stage est de 1 900,00 F, hébergement non compris.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

APIEU, porte Rivotte
25000 BESANCON
Tél. 81.83.28.91

auprès de Myriam BRENIER



RENDEZ-VOUS MIGRATION A ORGANBIDESKA

Pour l'été et l'automne 1988. "Organbideska Col Libre" organise à nouveau des séjours et stages d'éveil et d'initiation à l'étude des migrations et du milieu montagnard pyrénéen.

Ces séjours auront lieu à partir du 13 août, pour des groupes de 6 à 10 participants, avec une durée d'une semaine et un prix d'inscription de 850 F (adhésion obligatoire à l'association O.C.L. non comprise) pour un séjour en chalet en demi-pension.

THEME :

L'initiation sera centrée sur l'observation des migrations depuis le Col retiré

du système de chasse depuis 1979, actuellement, le site le plus important de la chaîne pyrénéenne pour le passage des rapaces diurnes.

ESPECES A LA CARTE

Pour vous aider dans le choix de votre date de séjour, voici les principales périodes de migration :

- 15/31 Août, milan noir, bondrée, busard cendré, cigognes.
- 1/15 Septembre, bondrée, cigogne noire, balbuzard, circaète, passereaux : période du plus grand nombre de rapaces.
- 16/30 Septembre, épervier, busard des roseaux, cigogne noire, aigles, faucon hobereau, milan royal, hirondelles : période de la plus grande diversité.
- 1/15 Octobre, premiers jours de chasse importante, milan royal, buse, busards, épervier, circaète, pigeons, passereaux.
- 16/31 Octobre, pression de chasse maximale, grands vols de pigeons, milan royal, buse, faucon émerillon, faucon crécerelle, gros passages d'alouettes, pipits, pinsons ... premières grues période des grands contrastes et d'intensité dramatique.
- 1/11 Novembre, derniers pigeons, milan royal, passereaux granivores, forts passages des grues cendrées.

En fonction des possibilités des participants, des excursions sur d'autres points d'observation ou le versant espagnol seront envisagées. Des séjours plus courts, de 2 à 6 jours, sont possibles dans la mesure des places disponibles.

L'accès au lieu de séjour (Iraty-Organbideska) étant difficile par des transports en commun, l'autonomie des participants est demandée. Une fiche technique détaillée est disponible sur simple demande.

Contact :

Organbideska Col Libre
Laurent DUHAUTOIS
Le Sault Rosnay
36300 LE BLANC
Tél. 16.54.37.81.29.



ENVIRONNEMENT

DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Dispensé par la faculté de droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III) sous la responsabilité de Jean UNTERMAIER, le DEA est ouvert aux étudiants comme aux praticiens (administrations, collectivités locales, associations).

Il poursuit un double objectif :

- encadrer une recherche de haut niveau portant que l'ensemble des disciplines (droit public - droit privé) concernées par les problèmes d'environnement. Il prépare notamment aux carrières administratives spécialisées : protection de la nature et du cadre de vie, aménagement du territoire, agriculture, etc ...
- approfondir une formation juridique ou professionnelle antérieure :

Enseignements :

- . droit de la protection de la nature et de l'environnement.

- . droit pénal de l'environnement.
- . droit européen et international de l'environnement.
- . problèmes financiers et fiscaux de l'environnement.
- . droit civil de l'environnement.
- . approche écologique des problèmes de protection et d'aménagement,
- . aménagement du territoire et environnement.

Renseignements :

Secrétariat de la faculté de droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III)
15. Quai Claude Bernard
69007 LYON
BP 0638
69239 LYON CEDEX 02
Tél. 72.72.20.20. P. 20-55

Secrétariat de l'institut de droit de l'Environnement
14. Avenue Berthelot
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 72.72.64.10.

DERNIERE MINUTE



LOIRE VIVANTE... JUSQU'A QUAND ?

Tandis que l'EPALA (Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) essaye de mettre les bouchées doubles, et que son président, Monsieur Jean ROYER, fait voter 300 000,00 F de crédits pour monter une vaste campagne de publicité "dans tous les foyers" à la gloire de ses grands projets de lutte contre les inondations sur le modèle "tout-béton" des années cinquante - dont le Rhône et le Rhin ont déjà fait les frais -, un certain nombre de travaux "secondaires" aux effets très néfastes pour les poissons migrateurs se réalisent.

A la Charité-sur-Loire, ce matin encore, 27 juillet, les bulls-dozers et les camions étaient au travail. Le Préfet, voici peu, tentait de rassurer les associations en expliquant que les travaux devraient s'arrêter un temps entre deux phases de réalisation... Sans doute pour se donner le temps de réfléchir et de dialoguer : sous un tas de béton ? C.G.

Lettre adressée à Monsieur le Préfet de la Nièvre par Pierre DELACROIX président de la FFSPN.

"Monsieur le Préfet,

Depuis longtemps, les associations de protection de la nature, dont notre Fédération, attirent l'attention des pouvoirs publics et des décideurs locaux sur les conséquences fâcheuses de certains travaux d'aménagement entrepris sur les cours d'eau, aux plans humain, écologique, et économique.

Dans ce domaine, l'amateurisme n'a pas sa place, et des études PREALABLES sérieuses, réalisées par des spécialistes reconnus, devraient être entreprises quel que soit le montant des travaux projetés.

Ainsi, dans votre département, l'Administration a décidé, au mépris des règles administratives, physiques et biologiques qui devraient s'imposer, de réaliser un ouvrage (radier) sous le pont de la Loire à la Charité (58) pour le consolider. La sécurité de ce pont est en effet menacée par un affouillement important provoqué par l'extraction abusive de matériaux dans le lit mineur du fleuve.

Il y a certainement d'autres possibilités pour la construction d'un nouveau barrage. Cet obstacle sera certes franchissable par les saumons, mais la passe à poissons prévue - 3.60 m sur les 220 m de largeur du fleuve - sera difficilement repérable par les autres migrateurs que sont les aloses et les lamproies.

C'est pourquoi notre Fédération souhaite rencontrer à cet effet les services concernés pour examiner avec eux des solutions alternatives plus respectueuses des équilibres dynamique et écologique de la Loire. Nous demandons qu'en attendant, les travaux litigieux soient suspendus à votre initiative. S'il vous appartient en effet de prendre les mesures nécessaires au franchissement de la Loire en toute sécurité, il nous semble que de telles décisions ne peuvent se prendre sans tenir compte des données de l'intérêt général à venir et de la protection du patrimoine naturel. "

Pierre DELACROIX
Président

ANNONCES

JH ELA. CHERCHES
HERISSON NOUEN
MARINE SANS LES
POIR ROSES ET QUANT
L'AUTOTINÉ.
CONTACT AEROFAB

OBJECTEUR

Olivier JAOUEN, 22 ans, souhaite effectuer son Service civil tout en exerçant son activité professionnelle qui est celle de la chimie et plus particulièrement celle des eaux.

- Disponible dès Novembre 1988
- Etudes suivies :
Bac D
Diplôme de Technicien Supérieur chimiste
Bonnes connaissances de l'anglais
- Stages :
Au Service Régional de l'Aménagement des Eaux (SRAE).
Prélèvements et analyses physico-chimiques et hydrobiologiques.
Sur le terrain ainsi qu'au laboratoire d'eaux et rivière.

Contact :

Olivier JAOUEN
Malachappe Brigneau
29116 MOELAN SUR MER

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT recherche à partir de juin un objecteur au titre du service civil.

Travaux effectués par SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

- recherches et recensements sur la faune et la flore en Sologne (réalisation d'études de terrain, d'atlas de répartition).
- participation au développement économique de la Sologne par la mise en valeur de son patrimoine naturel (réalisation de brochures à la découverte de la nature, participation au pays d'accueil Sologne...)
- initiation à la découverte de l'environnement en Sologne (stages, randonnées...)
- création et gestion de réserves naturelles
- réalisation d'un bulletin bimestriel de liaison.

Profil du poste :

- gestion, coordination et suivi des activités de l'association,
- relation avec les pouvoirs publics et les autres associations.

Adresser un curriculum vitae, avec photo d'identité et motivations à l'adresse suivante:

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT
1, avenue de Toulouse
41600 NOUAN LE FUZELIER
Tél. 54.88.79.74

L'association PERCHE NATURE "Maison Consigny" - 41170 MONDOUBLEAU (Nord Loir et Cher) recrute pour l'animation de ses activités :

- un (e) animateur (trice) permanent (e)
- un objecteur de conscience

Profil recherché :

- Motivation pour la protection et pour l'initiation à la nature.
- Esprit d'entreprise, dynamisme,
- Travail administratif.
- Relation avec les administrations.
- Expérience animation nature.
- Expérience associative dans le domaine de l'environnement souhaitée.

Envoyer curriculum vitae à l'association.
Tél. 54.80.11.05.

Animatrice BAFA "spécialisation Nature". niveau Bac D ayant de l'expérience en association de protection de la nature, recherche emploi dans ce domaine pour septembre 1988 (ou voir pour possibilité de stage). Connaissance en :

- ornithologie (atlas communal, surveillance d'aires de rapaces, camp de migration...)
- animation nature (classes vertes, club nature)
- secrétariat (traitement de texte..)

Pour tous renseignements, appeler

V. CORNUAILLES
Le Bourg, La Fontenelle,
41270 DROUE

Tél. 54.80.15.56.

BONNES VACANCES!



